

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS**

**Année 2024**

**Décision du 4 mars 2024**

<b>03.2024-04</b>	<b>INFORMATIQUE</b> <b>Marché à procédure adaptée « Fourniture de services de téléphonie fixe et services associés pour Clisson Sèvre et Maine Agglo » - période 2024 à 2027</b>
-------------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** le tableau d'analyse des offres,

**Considérant** le besoin de recourir à un marché composite à procédure adaptée pour la fourniture de services de téléphonie fixe et services associés pour Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**Considérant** la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo via la parution d'un avis d'appel à concurrence dans Ouest France 44 et la Centraledesmarches le 6 février 2024 ainsi qu'une publication sur le site de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**Considérant** que l'entreprise Maintenance Informatique Vendéenne (MIV) 45 rue du Puynardon 85290 Mortagne sur Sèvre dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Considérant** les crédits inscrits au Budget Principal,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1** : de conclure un marché composite pour la fourniture de services de téléphonie fixe et services associés avec l'entreprise Maintenance Informatique Vendéenne (MIV) 45 rue du Puynardon 85290 Mortagne sur Sèvre pour :

- un montant forfaitaire arrêté à la somme de 48 129,20 € HT
- et pour la partie à bons de commande sans montant minimum avec un montant maximum annuel de 10 000 € HT soit 40 000 € HT pour 4 ans.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »